Vie des arts Vie des arts

L'investissement dans l'art

La nouvelle valeur refuge

France Lafuste

Volume 34, Number 137, December-Winter 1989

URI: https://id.erudit.org/iderudit/53800ac

See table of contents

Publisher(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (print) 1923-3183 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Lafuste, F. (1989). L'investissement dans l'art : la nouvelle valeur refuge. Vie des arts, 34(137), 60–61.

Tous droits réservés © La Société La Vie des Arts, 1989

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



This article is disseminated and preserved by Érudit.

L'INVESTISSEMENT DANS L'ART LA NOUVELLE VALEUR REFUGE

France Lafuste

La question, comme on le constate dans les foires internationales, est d'autant plus incontournable que des artistes maintenant bien cotés voudraient la taire. L'art est en train de se transformer en un refuge pour investisseurs que préoccupe la diversification de leur portefeuille. C'est la réalité de l'art contemporain et, à l'instar de l'Europe et de nos voisins du Sud, nous n'y échappons pas.

Investir dans une peinture, une aquarelle, une œuvre sur papier ou une sculpture n'est pas à la portée de toutes les bourses. Seuls les collectionneurs fortunés et les fonds privés peuvent se le permettre. Pourquoi un fonds public ne pourrait-il pas, lui aussi, entrer dans la danse? Pourquoi de petits épargnants ne pourraient-ils placer un peu de leur argent dans un fonds de ce type par l'entremise de leurs caisses de retraite ou sous forme de REER? La question restera sans réponse jusqu'en décembre 1988, date de la création du Fonds National d'Oeuvres d'Art. Premier objectif de ce fonds commun de placement, unique en son genre? Obtenir un million de dollars et cent cinquante actionnaires prêts à investir un minimum de 1 000 \$. Le 31 mars 1989, les initiateurs du Fonds, M. Claude Giguère des Services financiers DGC, M. Gilles Brown, propriétaire de la Galerie Clarence-Gagnon et M. Bernard Desroches, propriétaire de la galerie du même nom, mettaient la machine en route, avec l'aval de la Commission des Valeurs Mobilières. Deuxième objectif? Atteindre deux millions de dollars pour faire les premières acquisitions: des tableaux, des aquarelles, des œuvres sur papier et aussi des sculptures. Dans tous les cas, ces œuvres seront des valeurs sûres. En attendant, les sommes investies sont conservées sous forme de liquidités dans la Gestion Placements Desjardins. De deux à trois millions, trente pour cent des sommes, seront conservées sous forme de liquidités, et le Fonds pourra acquérir des œuvres d'artistes canadiens dont la valeur unitaire ne dépassera pas trois pour cent de



Colette Robitaille (Photo Ron Diamond)

l'actif net du Fonds. De cinq à dix millions, vingt pour cent des sommes seront conservées et le Fonds pourra alors se doter d'œuvres canadiennes et d'œuvres françaises des 18°, 19° et 20° siècles. Au-delà de dix millions, le Fonds pourra acquérir des œuvres internationales d'une valeur correspondant à cinq pour cent de l'actif. Seulement dix pour cent des sommes investies seront conservés sous forme de liquidités. L'actif du Fonds est évalué tous les trois mois. «C'est la première fois qu'un fonds en œuvres d'art peut grandir sans limite» dit Claude Giguère, administrateur du Fonds. «Il constitue un facteur de stabilité et de croissance au sein du marché québécois et permettra aux investisseurs d'obtenir des rendements intéres-

Pour mettre toutes les chances de son côté, la direction du Fonds s'est entourée d'un gérant fiduciaire, la Société CFI, d'un conseiller en sécurité et conservation des œuvres d'art, M. André Michel, président de l'Association des Artistes en Art Visuel du Québec, et d'un gestionnaire de portefeuille, Gestion Placements Desjardins, Inc. Quant à l'acquisition et à la revente des œuvres d'art, elle a été confiée aux deux propriétaires de galeries, Bernard Desroches et Gilles Brown, ainsi qu'à M. Germain Lefebvre, auteur d'un livre sur Alfred Pellan. A souligner ici que les deux propriétaires de galeries ne pourront acheter ni vendre des œuvres du Fonds pour leur propre compte. «Notre rôle, explique Germain Lefebvre, consiste à porter un jugement esthétique et de rentabilité. De préférence,

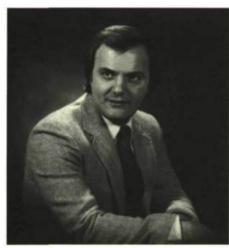
nous allons nous tourner vers des artistes établis. Le Fonds vaudra ce que les conseillers artistiques y mettront. Il ajoute qu'il leur faudra être judicieux bien sûr, mais ajoute-t-il, «nous connaissons, tous les trois, le prix d'un Riopelle ou d'un Borduas et nous savons aussi qu'il n'est pas trop risqué de miser sur un Pellan ou sur un Suzor-Côté, dont les prix continueront de monter grâce à l'intérêt suscité.»

Hormis l'aspect financier, c'est tout un patrimoine que les responsables du Fonds veulent rapatrier, des œuvres dont les propriétaires ne connaissent pas la valeur ou que les connaisseurs achètent dans le seul but de les revendre à l'étranger. Il est d'ailleurs prévu que les œuvres du Fonds seront exposées à Montréal pour en faire profiter le public. «Des organismes provinciaux et municipaux, y compris certains musées, ont été contactés, dit Gilles Brown, mais l'emplacement n'a pas encore été décidé.» Claude Giguère envisage également d'exposer à Vancouver et à Toronto et ajoute que «le marché québécois des œuvres d'art est sousévalué comparativement à l'ensemble du marché canadien et aux marchés américain et européen. Aussi, le Fonds constitue-t-il d'emblée un puissant instrument de développement au Québec d'un marché de l'art que l'on peut évaluer à plus de cent millions de dollars par année.»

Pour Bernard Desroches, «le Fonds permettra de créer le plus grand réservoir d'œuvres canadiennes et internationales dont la condition, la qualité et l'authenticité ne pourront être mises en doute.» Et, parmi ces œuvres québécoises et canadiennes qu'il aimerait mettre en valeur, il cite celles de Jean-Paul Mousseau et du sculpteur Philippe Hébert. Gilles Brown estime que les galeries seront les bénéficiaires de ce marché, surtout celles qui, en province, n'ont pas accès à des œuvres maîtresses. «En ayant certaines des œuvres du Fonds en consignation, elles feront leur part de profit» et il ajoute que «le Fonds ne peut que stimuler aussi les activités des maisons d'encan à travers le Canada.» «Et il n'est pas interdit de penser qu'on pourra céder des œuvres importantes aux musées,» dit Claude Giguère. Et Germain Lefebvre de conclure: «On n'a pas l'intention de détruire qui que ce soit. Il est possible que le Fonds concurrence galeries et musées mais c'est tant mieux si cela les stimule. A un moment donné, on a parlé d'art institutionnalisé. Entre nous soit dit, l'art est commercialisé depuis longtemps avec les ventes aux enchères et les galeries.» Reste les artistes eux-



Bernard Desroches (Photo Van Dyck & Meyers)



Gilles Brown

mêmes. «Le Fonds, affirme Gilles Brown, ne peut que stabiliser leur cote et même la faire monter en raison d'une demande plus forte. Mieux, ajoute-t-il, le Fonds va contribuer à faire connaître des peintres, de leur vivant, à travers le Canada et à l'étranger.»

Les trois conseillers sont unanimes. L'entreprise est stimulante puisqu'elle leur permet d'acheter des œuvres qui leur seraient, en d'autres temps, inaccessibles. «C'est comme si je me faisais moi-même collectionneur», dit Germain Lefebvre. Tous reconnaissent que si les débuts sont lents, si les particuliers hésitent encore à investir dans un domaine qui ne leur est pas familier, il ne devrait plus y avoir l'ombre d'une crainte lorsque le Fonds commencera à faire des acquisitions.

Autre initiative plus modeste, celle de Collectart, fondée, il y a cinq ans, par Mme Colette Robitaille, en charge de la publicité et de la promotion au Musée d'Art Contemporain. Cette société à but presque exclusivement culturel, formée d'une vingtaine de membres bénévoles, a pour but «d'intéresser le plus grand nombre de gens à l'art contemporain». Nous mettons de l'argent en commun pour acquérir des ouvrages de petit et de grand format grâce à une contribution mensuelle d'environ 100 \$ par personne», dit la présidente Mme Robitaille. Pendant six mois, chacun des membres a le privilège d'accrocher une œuvre dans son propre salon. En fonction du budget annuel, Collectart acquiert une œuvre ou deux par an et possède une dizaine d'œuvres. «Un comité d'acquisition va dans les ateliers, prend rendez-vous avec les galeries ou traite directement avec les artistes. Et c'est le comité de direction qui prend la décision finale. «Je tiens absolument à ce que la Société ne soit pas seulement réservée aux personnes fortunées. Nos membres viennent de tous les milieux. Nos seuls critères sont l'intérêt qu'ils portent à la découverte de l'art contemporain et le plaisir qu'ils éprouvent à avoir des œuvres chez eux.»

Collectart se refuse aussi à développer le côté mercantile de l'entreprise mais conçoit la possibilité de revendre une œuvre puisqu'elle représente toujours un placement. «Mais en art contemporain, insiste Mme Robitaille, la plus-value est hypothétique; elle est surtout très lente. A moins d'acheter des œuvres plus anciennes comme un Jacques Hurtubise des années 60.» Le Fonds dispose actuellement de 15 000 \$ de tableaux et de 6 000 \$ par an: «On ne veut pas que la contribution mensuelle soit trop élevée, car plus elle sera élevée, plus il nous faudra acheter.» Les artistes, affirme Mme Robitaille, «bénéficient d'une diffusion plus large de leurs œuvres. Et nous ne sommes pas, non plus, contre une collaboration avec les musées. Ainsi, nous envisageons de céder une œuvre de Suzelle Levasseur, acquise récemment par Collectart, aux organisateurs d'une exposition itinérante consacrée à l'artiste. Quant aux œuvres acquises par Collectart, elles seront exposées à Montréal, dans un endroit public, en 1991. Encore là, ce sera pour le seul plaisir de la découverte et pour faire partager l'esprit de la maison.»

VIE DES ARTS, no 137